

Convention Relais Info Jeunes

Préambule

Le ministère de l'Éducation Nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) a lancé pour l'année 2022 une expérimentation consistant à déployer des Relais Info Jeunes (RIJ) afin de sensibiliser les jeunes aux ressources du réseau Info Jeunes et à leur apporter une première information sur leur territoire de vie pour tous les sujets susceptibles de les concerner. Ce projet concerne, en priorité mais pas uniquement, les jeunes vivant dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette expérimentation mobilise, outre les acteurs locaux, le réseau local et régional Info Jeunes et les services déconcentrés de l'État chargés de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (la Délégation Régionale Académique DRAJES appuyée par les Services Départementaux SDJES).

La présente convention associe :

- La ville de Thouaré-sur-Loire représentée par son Maire Martine OGER et dont l'adresse est 6, rue de Mauves, 44470 Thouaré-sur-Loire.
- Info Jeunes des Pays de la Loire (ex CRIJ) en tant que tête du réseau Info Jeunes des Pays de la Loire, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre FAURE, et dont l'adresse est 37, Rue Saint-Léonard, 44000 Nantes.
- La DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), représentée par son Délégué régional Monsieur Thierry PERIDY, et dont l'adresse est 9, Rue René Viviani, 44000 Nantes.

Article Premier :

La Ville de Thouaré-sur-Loire, Info Jeunes Pays de la Loire, les structures Info Jeunes et la DRAJES s'associent pour expérimenter un Relais Info Jeunes conformément aux objectifs du préambule.

Article 2 :

La Ville de Thouaré-sur-Loire s'engage à :

- Identifier un espace dédié à l'information des jeunes (basé dans ses locaux et/ou itinérant).
- Désigner un ou des référents salariés qui seront les interlocuteurs d'Info Jeunes Pays de la Loire et des structures Info Jeunes SIJ, à les remplacer en cas de départ et à en informer le chargé de mission RIJ d'Info Jeunes Pays de la Loire.
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux ressources d'Info Jeunes.
- Aider les jeunes à faire une demande d'information par mail ou de rendez-vous (présentiel ou visioconférence) auprès d'une structure labellisée Info Jeunes la plus proche ou d'Info Jeunes Pays de la Loire.
- Équiper l'espace dédié à l'information des jeunes avec une enveloppe de financement possible de 1500€ maximum. Cette enveloppe comprend obligatoirement la somme de 350€ consacrée à la prise en charge de l'abonnement, de l'impression des ressources documentaires IJ, de l'impression du kit de communication et à l'organisation de la journée de formation/sensibilisation à l'Information Jeunesse. La somme de 1150€ pourra être utilisée pour le financement d'un équipement numérique (ordinateur portable, borne numérique, tablette...) et d'un mobilier servant de support à l'information du public. Le remboursement sur facture à hauteur de 1150€ restera ponctuel, le montant pourra varier en fonction des besoins de la Ville de Thouaré-sur-Loire. Pour des considérations éthiques et écologiques, il est souhaitable que le matériel informatique acheté dans le cadre de la mission Relais Info Jeunes soit du matériel reconditionné avec garantie de deux ans dans l'idéal (type Rebuy ou Back Market). Cette demande s'adresse bien sûr aux RIJ pour lesquels les achats informatiques ne sont pas soumis à un marché public.
- Commander le matériel permettant la consultation des ressources IJ et la visioconférence. Envoyer le devis et facturer (après validation du devis) à Info Jeunes Pays de la Loire l'achat du matériel commandé (avec garantie et maintenance incluses) pour son remboursement. Le matériel financé (poste informatique, mobilier d'affichage...) par Info Jeunes Pays de la Loire sera considéré comme acquis par la Ville de Thouaré-sur-Loire sauf dans le cas où la présente convention n'est pas respectée (mission Relais Info Jeunes non réalisée), la Ville de Thouaré-sur-Loire devra alors rendre le matériel à Info Jeunes Pays de la Loire.
- Fournir la connexion Internet Wi-Fi.

- Inscrire le référent RIJ à l'une des journées de formation/sensibilisation à l'Information Jeunesse organisées par Info Jeunes Pays de la Loire.
- Participer à des rendez-vous avec le chargé de mission RIJ d'Info Jeunes Pays de la Loire et participer ponctuellement, sur invitation, aux réunions de réseau départemental IJ.
- Utiliser le kit de communication qui sera fourni par Info Jeunes Pays de la Loire (affiches, flyers, kakémono).
- Valoriser la création du Relais Info Jeunes avec les partenaires locaux (point presse, média, évènements).
- Assurer un suivi de l'évolution de la fréquentation des jeunes et de la mise en lien avec la structure IJ la plus proche ou d'Info Jeunes Pays de la Loire.

Article 2 bis :

Option possible : Recrutement d'un volontaire en service civique via l'agrément d'Info Jeunes France.

Oui Non

Le référent du Relais Info Jeunes sera assisté d'un volontaire en service civique pour la mission « ambassadeur Info Jeunes », qu'il tutorera et accompagnera dans ses missions et son parcours de volontariat.

La Ville de Thouaré-sur-Loire s'engage à :

- Assurer le recrutement du volontaire en service civique.
- Proposer une mission conforme aux textes et aux principes fondamentaux qui régissent le dispositif service civique et à la mission « ambassadeur Info Jeunes ».
- Construire le projet d'accueil du volontaire en service civique.
- Mettre à disposition les moyens nécessaires (humains et opérationnels) à l'accueil du volontaire et à la réalisation de sa mission.

Article 3 :

Info Jeunes Pays de la Loire contribuera à l'accompagnement du projet :

- Par la prise en charge sur facture, et après validation du devis, de l'acquisition par le RIJ du matériel informatique nécessaire (ordinateur portable, borne numérique, tablette...) et du mobilier permettant l'affichage et la consultation de la documentation IJ.
- Par la prise en charge d'un abonnement à une documentation d'information régionale (numérique/papier) servant de support à l'information des jeunes et garantissant la qualité et l'actualisation des ressources IJ.

- En accompagnant la montée en compétences du référent de la Ville de Thouaré-sur-Loire par une journée de formation/sensibilisation à l'Information Jeunesse.
- En invitant, ponctuellement, le référent RIJ à participer à des temps de rencontres avec les autres structures du réseau IJ et à des rendez-vous avec le chargé de mission RIJ d'Info Jeunes Pays de la Loire.
- En communiquant sur l'ouverture du RIJ via ses canaux de diffusion (site internet et réseaux sociaux).
- En mettant à disposition un kit de communication papier et numérique (affiches, flyers, kakémono).
- En rendant compte à la DRAJES de l'avancée de l'expérimentation au sein du comité de pilotage et par un bilan intermédiaire transmis successivement en juillet 2022 pour le premier semestre, en janvier 2023 pour l'année 2022 et un bilan final au terme de l'expérimentation. Ce bilan qualitatif et quantitatif présentera entre autres le compte-rendu de l'utilisation du budget alloué à Info Jeunes Pays de la Loire par la DRAJES en vertu de la convention du 6 décembre 2021. La territorialisation départementale du comité de pilotage est possible en fonction de la dynamique départementale engagée.

Article 3 bis :

Info Jeunes Pays de la Loire contribuera à l'accompagnement du projet en proposant le cas échéant le recrutement d'un ou plusieurs volontaires en service civique par l'intermédiation via l'agrément d'Info Jeunes France.

Info Jeunes Pays de la Loire mettra en ligne la mission du volontaire en service civique sur le site internet de l'Agence Service Civique.

Le recrutement du volontaire en service civique (à partir de l'entretien) sera assuré par la Ville de Thouaré-sur-Loire.

Le volontaire en service civique bénéficiera d'une journée de formation/sensibilisation au même titre que le ou les référents du RIJ.

Article 4 :

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner la dynamique de projet régional RIJ avec les SDJES, qui restent les interlocuteurs locaux pour Info Jeunes Pays de la Loire et les RIJ conventionnés.
- Informer les acteurs du projet des objectifs visés et des modalités possibles de mise en œuvre.
- Faciliter le bon déroulement du projet dans ses différentes étapes : partenariat entre les différents acteurs, mise en relation avec les acteurs éducatifs de la jeunesse et de l'éducation populaire dans le département voire dans la région, mise en place d'une mission de service civique.

- Être l'interlocutrice directe d'Info Jeunes Pays de la Loire et organiser avec lui un comité de pilotage régional afin d'assurer le suivi et le développement de l'expérimentation.

Article 5 :

Un compte-rendu intermédiaire sera transmis :

- Par le Relais Info Jeunes à Info Jeunes Pays de la Loire **6 mois après la signature de la convention.**
- Par Info Jeunes Pays de la Loire à la DRAJES **7 mois après la signature de la convention.**

Un compte-rendu final sera transmis :

- Par le Relais Info Jeunes à Info Jeunes Pays de la Loire **11 mois après la signature de la convention.**
- Par Info Jeunes Pays de la Loire à la DRAJES **12 mois après la signature de la convention**, dans le cadre d'un bilan global de l'expérimentation.

Article 6 :

La durée de la convention est fixée à **un an** à compter de la date de la signature. Elle peut être résiliée par l'un des signataires si les conditions ne sont plus réunies pour la mise en place du RIJ.

La convention Relais Info Jeunes pourra être renouvelée en cas de prolongation de l'expérimentation. La Ville de Thouaré-sur-Loire aura également la possibilité de faire une demande de labellisation « Information Jeunesse » pour devenir une structure Info Jeunes (SIJ).

Fait à

Le /.... /....

Signataires :

Pour la Ville de Thouaré-sur-Loire :

Pour Info Jeunes Pays de la Loire :

Pour la DRAJES :

Accusé de réception en préfecture
044-214402042-20221215-04122022-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

